

## **STATION DES GETS**

**Télesiège Pointe du Chéry**

### **DEMANDE D'AUTORISATION D'EXECUTION DES TRAVAUX**

#### **Pièce I**

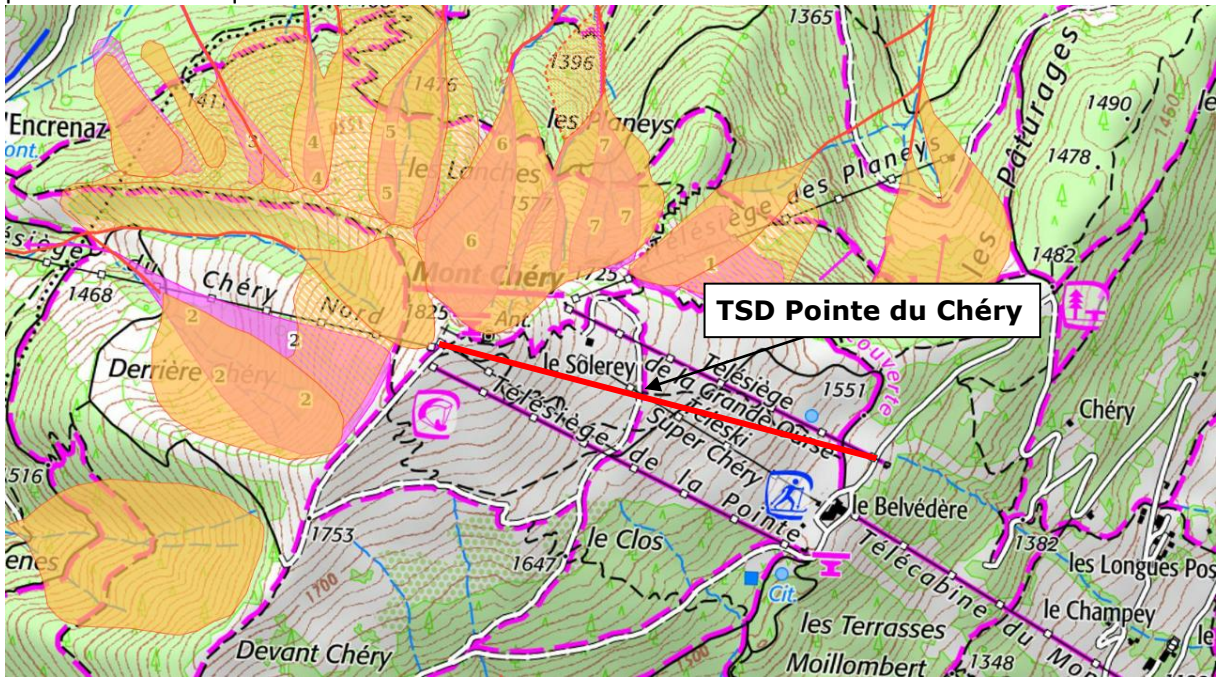
#### **RISQUES NATURELS PREVISIBLES ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT**

Les risques naturels que l'on cherche à identifier sont les suivants :

- Avalanches
- Crues torrentielles
- Mouvements de terrains
- Chute de blocs
- Effondrements
- Séismes

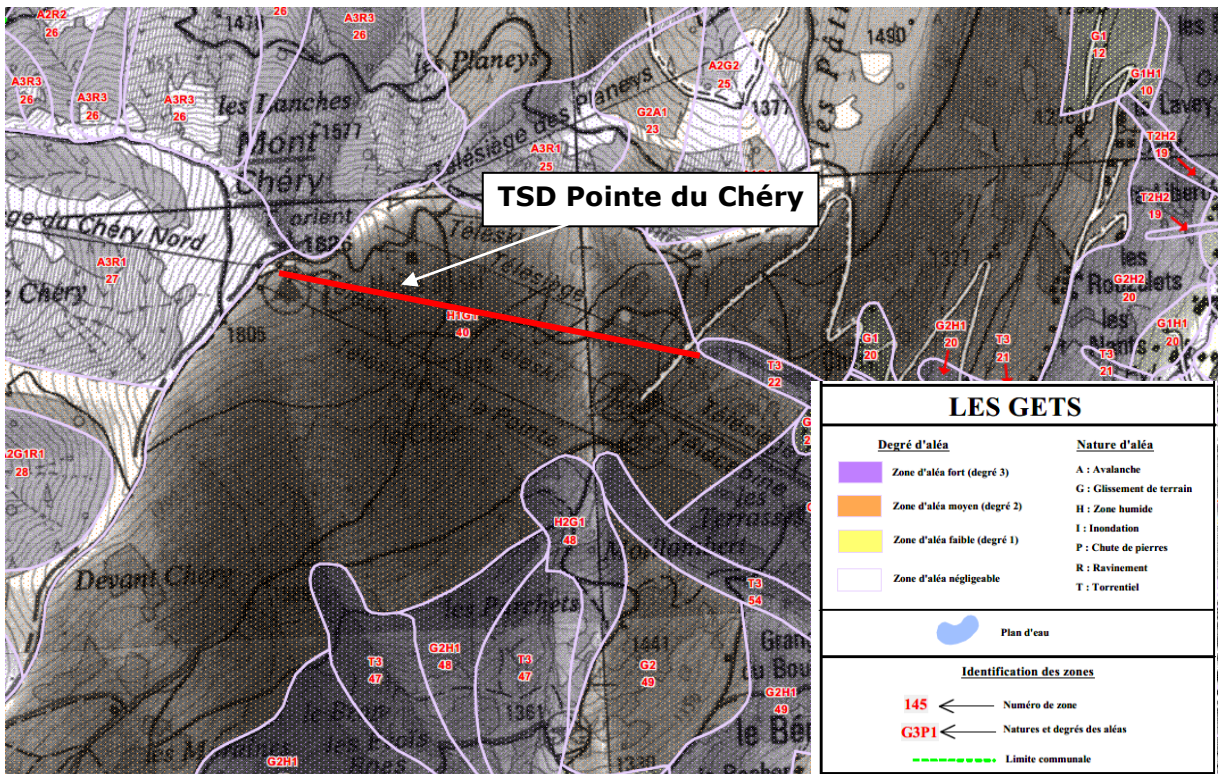
# 1/ Le risque d'avalanche

Selon la Carte de Localisation des Phénomènes d'Avalanche (CLPA) éditée par l'INRAE, la ligne n'est pas soumise au risque d'avalanche.



Géoportail : Carte de localisation des phénomènes d'avalanche (CLPA)

Le tracé du télésiège Pointe du Chéry est traité dans le Plan de Prévention des Risques Naturels de la commune des Gets :



Extrait de la carte de 2002 des aléas du PPRN en cours de révision

Le secteur est répertorié comme étant en zone H1G1, soit d'aléa faible pour les zones humides et les glissements de terrains.

Une étude géotechnique du tracé a été réalisée par le cabinet Pyrite Ingénierie (rapport 24-057 G1). Les principales conclusions sont détaillées ci-dessous :

## **2/ Le risque de crue torrentielle**

Il n'y a pas de réseau hydrographique identifié sur le parcours du projet, hormis l'amorce amont du ruisseau du Champé (ancien P2 du TS de la Grande Ourse) mais qui est éloigné d'une trentaine de mètres au nord du futur tracé.

## **3/ Risque inondation**

Le projet n'est pas concerné par le risque d'inondations.

## **4/ Mouvements de terrain**

Le secteur n'est pas référencé comme sujet à glissement de terrain avec aléa élevé.

Sur le parcours du tracé, on ne note pas la présence de zones moutonnées et/ou de zones humides, favorisant le phénomène de reptation des terrains de couverture.

## **5/ Chutes de blocs**

Le risque de chute de blocs est inexistant sur le tracé : absence de falaise.

## **6/ Effondrements**

Ce risque n'est pas manifeste dans les formations de flyschs gréso-schisteuses rencontrées.

## **7/ Risque sismiques**

D'après le décret du 22 octobre 2010, la commune des Gets se trouve en zone de sismicité 4 «moyenne». Le site du projet peut donc être caractérisé, vis-à-vis des effets des séismes, en référence aux règles de construction définies dans l'arrêté du 22 octobre 2010 et Eurocode 8.

## **8/ Conclusion**

Compte tenu de ce qui précède, le projet ne présente pas de contre indication et apparaît réalisable.

A Grésy-sur-Isère, le 3 décembre 2025,

Le Maître d'œuvre,  
Damien FAYOLLE

